

## JEUX DE GRATTAGE

---

### UN RISQUE D'ADDICTION

Les jeux de grattage présentent un risque d'addiction car ce sont des **jeux à résultat immédiat**.

En effet, le **délai très court entre l'achat du ticket et le résultat** incite le joueur à rejouer immédiatement. **Plus ce délai est court, plus le risque d'addiction est important.**

La possibilité de choisir son ticket procure au joueur **l'illusion de contrôler le hasard**. Lorsqu'il gagne, cette illusion de contrôle se trouve renforcée et le pousse à jouer davantage.

**Lire aussi : Les croyances erronées**

**D'autres facteurs peuvent inciter à jouer régulièrement, ou entraîner une perte de contrôle chez les personnes les plus vulnérables :**

- le prix des tickets est **peu élevé**
- ils s'achètent **très facilement dans les lieux de proximité** (bureaux de tabac, bars...)
- **aucune compétence particulière** n'est nécessaire pour jouer
- **consommer de l'alcool en jouant** dans un bar peut inciter à jouer davantage et entraîner une perte de contrôle du temps passé à jouer et des sommes mises et perdues.

### ENCORE PLUS DE RISQUES D'ADDICTION AVEC LES JEUX DE GRATTAGE EN LIGNE

Plusieurs facteurs spécifiques aux jeux en ligne augmentent le risque de perte de contrôle :

- la possibilité de **jouer partout et à tout moment**
- la possibilité de **jouer sur plusieurs sites en même temps**
- la **dématérialisation de l'argent joué**
- le fait de **jouer seul, loin du regard des autres** peut faire perdre la notion du temps passé et de l'argent dépensé et perdu.
- **jouer sur des sites illégaux** (non agréés par l'ANJ) n'offre aucune garantie de toucher ses gains et aucun recours en cas de litige

**En France, les jeux de grattage sont interdits aux mineurs, comme tous les jeux d'argent et de hasard.**

Les jeux de grattage sont un monopole de la Française des jeux (FDJ). Ils sont disponibles dans tous les points de vente de la FDJ (buralistes, bars, diffuseurs de presse...), mais aussi en ligne.

Les autres sites de jeux de grattage ne sont pas agréés par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) et sont illégaux en France.

Partagez vos expériences et échangez avec des internautes sur nos forums.